



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 à 18h
DE LA COMMUNE DE KINGERSHEIM**

(Arrêté préfectoral du 30 avril 2026 notifié le 5 mai 2026)
(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la présidence de Monsieur Laurent Riche, Maire

La séance en présence du public est ouverte à 18h.

Etaient présents :

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Adjoints

Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Luca QUARTUCCI, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Sandrine ACKERMANN-BAUMS a donné procuration à Séverine CHEVALIER
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Séverine CHEVALIER

Assistaient également :

1 représentant de la presse
2 collaborateurs
6 auditeurs

Quorum = 17 élus

Ordre du jour de la séance :

1. Désignation des délégués suppléants des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales.

Délibérations adoptées et teneurs des discussions – Sommaire

1. *Désignation des délégués suppléants des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales* _____ 72

(La séance est ouverte à 18 heures par M. le Maire, Laurent Riche.)

M. LE MAIRE.- Nous avons deux conseils municipaux ce soir, pour regrouper celui qui nous était imposé d'une certaine façon pour la désignation de nos délégués pour l'élection sénatoriale du mois de septembre prochain. Il est demandé, dans tous les secteurs où il y a renouvellement des sénateurs au mois de septembre, de noter cette date du 5 juin pour pouvoir désigner nos délégués, qu'ils soient titulaires ou suppléants, pour cette élection sénatoriale. Je vous remercie d'avoir accepté que l'on regroupe nos deux conseils municipaux pour n'avoir qu'une soirée à consacrer à ces séances. En général, ce n'est pas en fin de semaine que nous sommes mobilisés sur nos séances.

Je vais demander tout d'abord à notre directeur général des services, Jonathan Gradoz, de faire l'appel des présents. J'en profite pour saluer la présence de notre député Bruno Fuchs. Merci, Bruno, pour ta présence.

(Il est procédé à l'appel des présents.)

M. LE MAIRE.- On a le quorum ?

M. GRADOZ.- Oui.

M. LE MAIRE.- Très bien.

1. Désignation des délégués suppléants des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales
--

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération présenté :

Le Conseil municipal est invité à désigner les délégués suppléants des conseillers municipaux susceptibles de participer au vote des élections sénatoriales.
Les élections sénatoriales (renouvellement de la série 2) se dérouleront le 27 septembre 2026.

Comme le prévoit l'article L280 du Code électoral, la composition du collège électoral appelé à élire les sénateurs assure, dans chaque département, la représentation des différentes catégories de collectivités territoriales et de la diversité des communes, en tenant compte de la population qui y réside.

Ce collège électoral est composé :

- 1° Des députés et des sénateurs ;
- 2° Des conseillers régionaux de la section départementale correspondant au département et des conseillers de l'Assemblée de Corse désignés dans les conditions prévues par le titre III bis du présent livre ;
- 2° bis Des conseillers à l'assemblée de Guyane, à l'assemblée de Martinique et à l'assemblée de Mayotte ;
- 3° Des conseillers départementaux et des conseillers métropolitains de Lyon ;
- 4° Des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués.

Aussi, dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, les conseillers municipaux étant délégués de droit, il convient de procéder à la désignation de 9 suppléants (cf arrêté du 30 avril 2026, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin, notifié le 5 mai 2026).

Ces suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Les conseillers municipaux présents doivent faire connaître au bureau électoral, le jour même de l'élection, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.

M. LE MAIRE.- On va rentrer dans le vif du sujet, puisqu'il y a un peu de protocole électoral pour cette séquence. Il y a surtout beaucoup de tâches administratives à remplir, puisque tout doit être remonté à la Préfecture pour 21 heures. Je remercie notre collaborateur Stéphane Saumier, qui suit toutes nos séances de Conseil municipal, d'être à nos côtés pour remplir cette dimension administrative qui est celle que nous allons assumer ce soir. Ce soir, c'est un peu comme s'il y avait une élection, mais restreinte au fait que nous sommes, en tant que grands électeurs, concernés par ce scrutin.

Je crois qu'il y avait une diapositive de présentation.

Nous sommes une commune de plus de 9 000 habitants, donc tous les conseillers municipaux sont électeurs de droit, donc vous tous et vous toutes, les 33 que nous sommes. Je vous rappelle que c'est obligatoire et que, sauf cas d'excuse très particulière, nous devons voter le 27 septembre prochain pour désigner nos 4 sénateurs du Haut-Rhin, puisqu'il y a 4 postes ouverts sur le Haut-Rhin. Parce qu'il peut y avoir des besoins de suppléants, il est nécessaire d'ajouter ce soir dans la désignation des suppléants pour pouvoir pallier quelques absences que l'on pourrait rencontrer le 27 septembre prochain.

Le Maire que je suis doit constituer le bureau de vote selon l'article du Code électoral. J'en suis président de droit comme toute autre élection. Je propose aux deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, Mme Acha et M. Freyburger, d'être à nos côtés, et aux conseillers municipaux les plus âgés, mais avec de l'expérience, présents à l'ouverture du scrutin, MM. Gattesco et Musil, d'être à nos côtés également. Comme M. Gattesco est absent, comment fait-on ?

UN INTERVENANT.- Il est là.

M. LE MAIRE.- Je ne t'avais pas vu. Excuse-moi, Francis.

Je propose que Mme Chevalier soit secrétaire de ce scrutin.

Nous avons lieu d'élire 9 délégués suppléants parmi les électeurs de la commune. Je fais appel aux propositions de liste pour l'élection des délégués suppléants et je vais en faire lecture. Nous nous sommes engagés, avec Michel Chéray, à éviter cet appel à candidature et nous nous sommes entendus sur la présentation des candidatures. Ensuite, nous pourrions procéder à l'élection. Le résultat de ce scrutin sera une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes déposées sont les suivantes. Pour la liste « Kingersheim, une ville qui rassemble », il s'agit de Mme Martine Michard, de M. Joël Boesinger, de Mme Hélène Bratulevicj, de M. Damien Bonnel, de Mme Nathalie Bonnet, de M. Thomas Gacoin, de Mme Caroline Reith, de M. Patrick Unterein et de Mme Corinne Litzler.

Pour la liste « Kingersheim, la force commune », il s'agit de Mme Anne Ducournau, de M. Luc Rapp, de Mme Nathalie Heck, de M. Laurent Roth, de Mme Manuela Da Silva, de M. Patrick Perrain, de Mme Camille Moritz, de M. Patrick Chapoy et de Mme Lucie Noël.

Nous avons respecté, sur les deux listes, l'alternance homme-femme, comme cela a été demandé. Je crois que nous avons eu tous les renseignements qui nous sont demandés par la Préfecture, c'est-à-dire les coordonnées, date de naissance, lieu de naissance et les adresses e-mail pour chacun et chacune de ces candidats.

Je vous propose de rentrer dans le scrutin. On vous distribue les deux listes avant de procéder au vote. Bien sûr, pour celles et ceux qui ont des procurations, vous allez recevoir deux enveloppes et plusieurs listes.

Comment fonctionne-t-on pour le scrutin ? Il faut déjà faire constater que l'urne est vide. Je vais commencer par l'appel des personnes.

(Il est procédé au vote, puis au dépouillement.)

M. LE MAIRE.- Il faudra noter que, sur la liste présentée pour « Kingersheim, la force commune », il y a eu une petite erreur de frappe pour M. Chapoy. Il ne fallait pas lire Patrick Chapoy, mais Pascal Chapoy. Cela sera noté dans les observations.

Tout le monde s'est exprimé ? C'est parfait.

Nombre de conseillers présents et représentés : 33. Nous n'avons aucun conseiller présent à l'appel qui n'a pas pris part au vote. Cela veut dire qu'il n'y a aucune abstention.

Nombre de votants, enveloppes, bulletins trouvés dans l'urne : 33.

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0.

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0.

Nombre de suffrages exprimés : 33.

La liste présentée par « Kingersheim, une ville qui rassemble » recueille 25 voix et la liste « Kingersheim, la force commune » recueille 8 voix. Comme c'est un calcul qui est fait à la représentation proportionnelle, on peut vous présenter, si vous le souhaitez, le détail du calcul.

Nous avons une représentation de 7 suppléants qui seront en capacité de nous représenter le 27 septembre prochain pour la liste « Kingersheim, une ville qui rassemble » et de 2 suppléants pour la liste « Kingersheim, la force commune ». Ce n'est qu'une demi-surprise, puisque c'est un résultat proportionnel au plus fort reste.

Est-ce bon pour tout le monde ? C'est ce qui était attendu. On vous remercie pour ce résultat.

- Sont élus suppléants aux conseillers municipaux pour les élections sénatoriales :

Pour la liste « Kingersheim une ville qui rassemble » :

- Madame Martine MICHARD
- Monsieur Joël BOESINGER
- Madame Hélène BRATULEVICJ
- Monsieur Damien BONNEL
- Madame Nathalie BONNET
- Monsieur Thomas GACON
- Madame Caroline REITH

Pour la liste « Kingersheim, la force commune » :

- Madame Anne DUCOURNAU
- Monsieur Luc RAPP

Il faudra s'organiser correctement. Dès que l'on aura des informations sur l'organisation du 27 septembre, on vous tiendra au courant. Je pense que l'État va fixer cela assez rapidement. Nous vous rappelons que, pour celles et ceux qui siègent à ce Conseil municipal, votre participation ce jour-là, sauf cas de force majeure, est obligatoire.

Il y a des documents à faire signer en trois exemplaires. Il y aura moi-même, la secrétaire, c'est-à-dire Séverine, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes. Nous aurons un PV spécifique à remplir et l'annexe de la proclamation des élus. Tout cela sera scanné et envoyé à la Préfecture.

La réglementation dit que le Maire procède à nouveau à l'appel afin de demander à chaque conseiller de choisir la liste de suppléants sur laquelle sera désigné le suppléant qui, en cas d'empêchement, le remplacera.

Soit je refais le tour, soit vous me confirmez globalement que les représentants du groupe « Kingersheim, la force commune » veulent que ce soit leurs deux représentants qui puissent les remplacer en cas d'empêchement. Je demande, si vous en êtes d'accord, aux membres de la liste de « Kingersheim, une ville qui rassemble », que les 7 suppléants soient celles et ceux qui nous remplacent en cas d'empêchement. Peut-on s'en tenir là ? On est d'accord ? Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ?

Le Maire fait procéder à la signature du procès-verbal et des pièces annexes par le bureau de vote, par tous les membres du Conseil municipal pour une annexe, et clôt la séance.

(La séance est levée à 18h40.)

**Signatures du Maire et du secrétaire de séance du Procès-Verbal
de la séance du Conseil municipal d'installation du 5 juin 2026 à 18h
de la ville de Kingersheim**

Délibération examinée :

1. Désignation des délégués suppléants des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales.

Liste des membres présents

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Madame Séverine CHEVALIER	1ère Adjointe au Maire	
Monsieur Gilles BRETZNER	2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Emilie HAMMERER	3 ^{ème} Adjointe au Maire	Proc. à Gilles BRETZNER
Monsieur Arnaud ROLLIN	4 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Dorothee DUMORTIER	5 ^{ème} Adjointe au Maire	Proc. à Laurent RICHE
Monsieur Alain WINCKELMULLER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Sandrine ACKERMANN-BAUMS	7 ^{ème} Adjointe au Maire	Proc. à Séverine CHEVALIER
Monsieur Christian BROMBACHER	8 ^{ème} Adjoint au Maire	Proc. à Arnaud ROLLIN
Madame Myrna JACQUIN	9 ^{ème} Adjointe au Maire	Proc. à Alain WINCKELMULLER
Monsieur Denis BRAND	Conseiller municipal	
Madame Martine PIERREZ	Conseillère municipale	
Madame Nathalie BOESCH	Conseillère municipale	
Monsieur Grégoire FREYBURGER	Conseiller municipal	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Madame Brigitte BERTHAUD	Conseillère municipale	
Monsieur Frédéric WALD	Conseiller municipal	
Monsieur Francis GATTESCO	Conseiller municipal	
Madame Claudia FRITTOLINI	Conseillère municipale	Proc. à Nathalie BOESCH
Monsieur Paul HANK	Conseiller municipal	
Madame Céline NAMUR	Conseillère municipale	
Monsieur Denis SUSS	Conseiller municipal	
Madame Giulia ACHA	Conseillère municipale	
Monsieur Luca QUARTUCCI	Conseiller municipal	
Madame Sanae LAABID	Conseillère municipale	
Monsieur Jérôme CANO	Conseiller municipal	
Monsieur Michel CHERAY	Conseiller municipal	
Madame Denise ESSOMBA ESSOMBA	Conseillère municipale	Proc. à Michel CHERAY
Monsieur Pascal HEYER	Conseiller municipal	Proc. à Hubert MUSIL
Madame Monia FATTIZZO	Conseillère municipale	
Monsieur Julien LACHATER	Conseiller municipal	
Madame Mariam KRIBS-CHEFROUR	Conseillère municipale	
Monsieur Hubert MUSIL	Conseiller municipal	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Madame Priscilla GRONDIN	Conseillère municipale	

Signature du PV de la séance du 5 juin 2026 à 18h

NOM - Prénom	Qualité	Signature
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Madame Séverine CHEVALIER	Secrétaire de séance	

Mis en ligne le 10/07/2026